

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MARS 2017 A 14 h 30**

M. Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois, souhaite la bienvenue aux Membres présents.

L'ordre du jour de ce conseil porte essentiellement sur l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016, sur le débat d'orientations budgétaires et l'intervention du Syndicat Mixte 59/62 sur la fibre numérique.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 Février 2017**

M. BRIDOUX soumet à l'approbation des membres le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 7 Février 2017

Les membres approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

\*\*\*\*\*

Mme Ingrid GAILLARD est désignée secrétaire de séance.

M. BRIDOUX accueille à la table d'honneur Mme Jeanine LAGACHE, conseillère municipale à St Pol, doyenne d'âge de l'Assemblée pour le vote des comptes administratifs 2016.

Il précise que les écritures des comptes administratifs sont conformes aux écritures du compte de gestion de la Trésorerie.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016**

➤ **Budget général « Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint Polois »**

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 10 882 425.19€ et les recettes à 19 107 939.17€, soit un excédent de fonctionnement de 8 225 513.98€

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 905 272.18€ et les recettes à 6 673 321.67€, soit un excédent d'investissement de 3 768 049.49€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 5 846 393.27€, soit un déficit d'investissement de 2 078 343.78€.

L'excédent global de clôture en tenant compte des restes à réaliser s'élève à 6 147 170.20€.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « ZAC d'Herlin le Sec »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 215 633.19€ et les recettes à 1 217 655.50€, soit un excédent de fonctionnement de 2 022.31€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 764 224.17€ et les recettes à 415 856.55€, soit un déficit d'investissement de 2 346 345.31€.

Le compte administratif 2016 de la ZAC d'Herlin le Sec dégage un déficit global de clôture de 2 346 345.31€.

Ce budget est laissé en déficit étant donné que les ventes de terrains n'ont pas encore été effectuées en totalité

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « ZAC d'Herlin le Sec » de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

Concernant la ZAC d'Herlin le Sec, M. BRIDOUX informe que le référé pour obtenir l'annulation du permis de construire de la surface alimentaire LECLERC n'a pas abouti, une conférence de presse aura lieu prochainement. Les travaux se poursuivent et le magasin devrait ouvrir entre juin et septembre prochain.

➤ **Budget annexe « Bâtiment Relais**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 506.01€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 685 170.21€ et les recettes à 83 342.18€, soit un déficit d'investissement de 601 828.03€.

Le compte administratif 2016 du Bâtiment Relais dégage un déficit global de clôture de 601 828.03€.

Ce budget est laissé en déficit étant donné que toutes les subventions n'ont pas encore été perçues en totalité.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Maison de santé Les Vertes Collines à Anvin »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 95 448.33€ et les recettes à 91 948.33€, soit un déficit de fonctionnement de 3 500€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 55 728.49€ et les recettes à 67 499.84€, soit un déficit d'investissement de 11 771.35€.

Le compte administratif 2016 de la Maison de Santé dégage un excédent de fonctionnement de 8 271.35€.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « Maison de Santé Les Vertes Collines » à Anvin.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

Pour information, M. BRIDOUX indique que le dossier portant sur le recrutement de médecins avance, 2 kinés ont été présentés aux professionnels de santé de la Maison de Santé des Vertes Collines et la démarche devrait aboutir.

➤ **Budget annexe « Local Commercial à Heuchin »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 12 534.05 € et les recettes à 26 850.93€, soit un excédent de fonctionnement de 14 316.88€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 8 513.50€ et les recettes à 22 958.08€, soit un excédent d'investissement de 14 444.58€.

Le compte administratif 2016 du Local Commercial dégage un excédent global de clôture de 28 761.46€.

M. BRIDOUX précise que ce solde positif sera réinjecté dans le budget général puisque ce local commercial a été vendu.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « Local Commercial » de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif Les Vertes Collines du Saint-Polois »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 16 538.09€ et les recettes à 36 982.86€, soit un excédent de fonctionnement de 20 444.77€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 50 047.21€ et les recettes à 49 155.41€, soit un déficit d'investissement de 891.80€.

Le compte administratif 2016 dégage un excédent global de clôture de 19 552.97€.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget général « Communauté de Communes de la Région de Frévent »**

M. FAÏ donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 298 558.76€ et les recettes à 3 805 407.27€, soit un excédent de fonctionnement de 506 848.51€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 550 594.23€ et les recettes à 508 908.86€, soit un déficit d'investissement de 41 685.37€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 49 775.37€ et en recettes à 56 686.38€, soit un déficit d'investissement ramené à 34 774.36€.

Les sections dégagent un excédent global de clôture de 472 074.15€.

M. BRIDOUX et M. FAÏ se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de la *Communauté de Communes de la Région de Frévent*.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Pépinière de Frévent»**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 139 114.10€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 38 156.91€ et les recettes à 99 736.88€, soit un déficit d'investissement de 61 579.97€.

Le compte administratif 2016 de la Pépinière de Frévent dégage un excédent global de clôture de 61 579.97€.

M. BRIDOUX et M. FAÏ se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de la Pépinière *de Frévent*.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Transport à la demande de la Région de Frévent»**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 41 922.90€.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 240.00€.

Le compte administratif 2016 s'équilibre à 42 162.90€.

M. BRIDOUX et M. FAÏ se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Transport à la demande de la Région de Frévent.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget général « Communauté de Communes du Pernois »**

M. HERMANT donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 668 659.58€ et les recettes à 3 382 300.67€, soit un excédent de fonctionnement de 713 641.09€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 384 357.18€ et les recettes à 625 609.65€, soit un excédent d'investissement de 241 252.47€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 2 668 659.58€ et en recettes à 1 157 742.47€, soit un déficit d'investissement s'élevant à 993 805.87€.

Les sections dégagent un déficit global de clôture de 38 912.31€.

M. BRIDOUX et M. HERMANT se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de la Communauté de Communes du Pernois.

Les Membres adoptent ces comptes moins une abstention.

➤ **Budget annexe « Assainissement Pernois» (Collectif et non collectif)**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 219 624.02€ et les recettes à 416 194.01€, soit un excédent de fonctionnement de 196 569.99€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 157 153.04€ et les recettes à 209 562.44€, soit un excédent d'investissement de 52 409.40€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant à 243 497.83€, soit un déficit d'investissement de 191 088.43€

Le compte administratif 2016 dégage un déficit global de clôture de 5 481.56€.

M. BRIDOUX précise que ce budget est équilibré par les usagers.

M. BRIDOUX et M. HERMANT se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de l'Assainissement collectif et non collectif du Pernois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Z.A.L. du Pernois »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 752 628.46€ et les recettes à 710 935.47€, soit un déficit de fonctionnement de 41 692.99€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 751 506.03€ et les recettes à 668 292.13€, soit un déficit d'investissement de 83 213.90€.

Le compte administratif 2016 de la ZAL du Pernois dégage un déficit global de clôture de 124 906.89€.

M. BRIDOUX et M. HERMANT se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 de la ZAL du Pernois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Commerce & local professionnel de Floringhem »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 13 211.88 € et les recettes à 16 168.99€, soit un excédent de fonctionnement de 2 957.11€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 652.07€ et les recettes à 7 539.33€, soit un excédent d'investissement de 4 887.26€.

Le compte administratif 2016 du Commerce et du Local Professionnel de Floringhem dégage un excédent global de clôture de 7 844.37€.

M. BRIDOUX et M. HERMANT se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Commerce et du Local Professionnel de Floringhem.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget général « Communauté de Communes de l'Auxillois »**

M. HOSTYN donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 628 341.91€ et les recettes à 2 252 095.37€, soit un excédent de fonctionnement de 623 753.46€

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 017 170.42€ et les recettes à 3 246 782.16€, soit un excédent d'investissement de 1 229 611.74€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant à 1 379 668.43€, soit un déficit d'investissement de 150 056.69€.

L'excédent global de clôture en tenant compte des restes à réaliser s'élève à 473 696.77€.

M. BRIDOUX et M. HOSTYN se retirent pour le vote de ce compte administratif 2016.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 le compte administratif de la *Communauté de Communes de l'Auxilois*

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Z.A.L. de l'Auxilois »**

M. HOSTYN donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 18 326 39€ et les recettes à 494 562.66€, soit un excédent de fonctionnement de 476 236.27€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 658 081.11€ et les recettes à 0.00€, soit un déficit d'investissement de 658 081.11€.

Les sections dégagent un déficit global de clôture de 181 844.84€.

M. BRIDOUX et M. HOSTYN se retirent pour le vote de ce compte administratif 2016.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 le compte administratif de la *ZAL de l'Auxilois*

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Transport à la demande de l'Auxilois »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 26 855.35€ et les recettes à 25 942.50€, soit un déficit de fonctionnement de 912.85€.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 0.00€.

Le compte administratif 2016 dégage un déficit global de clôture de 912.85€.

M. BRIDOUX et M. HOSTYN se retirent pour le vote de ce compte administratif 2016.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Transport à la Demande de l'Auxilois.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget général « Syndicat Mixte Ternois Collecte Tri Traitement »**

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 252 092.52€ et les recettes à 4 472 386.78€, soit un excédent de fonctionnement de 220 294.26€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 327 452.49€ et les recettes à 2 160 734.88€, soit un excédent d'investissement de 833 282.39€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant à 938 601.30€, soit un déficit d'investissement s'élevant à 105 318.91€.

Les sections dégagent un excédent global de clôture de 114 975.35€.

M. BRIDOUX et M. BEZU se retirent pour le vote de ce compte administratif 2016.



Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Syndicat Mixte Ternois Collecte Tri Traitement

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget « Syndicat Assainissement Collectif de Croix en Ternois »**

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 44 833.82€ et les recettes à 141 331.74€, soit un excédent de fonctionnement de 96 497.92€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 26 271.89€ et les recettes à 53 138.48€, soit un excédent d'investissement de 26 866.59€.

Le compte administratif 2016 dégage un excédent global de clôture de 123 364.51€.

M. BRIDOUX et M. BERON se retirent pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Syndicat Assainissement Collectif de Croix en Ternoise

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget « SIVU Assainissement Collectif de l'Agglomération de Saint-Pol-sur-Ternoise »**

Ce Syndicat regroupe les communes de Ramecourt, St Pol, Gauchin, st Michel et Roëllecourt.

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2016. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 364 623.76€ et les recettes à 491 623.15€, soit un excédent de fonctionnement de 126 999.39€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 622 206.88€ et les recettes à 464 002.57€, soit un déficit d'investissement de 158 204.31€.

Le compte administratif 2016 dégage un déficit global de clôture de 31 204.92€.

M. BRIDOUX et M. LOUF se retirent pour le vote de ce compte administratif 2016.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2016 du « SIVU Assainissement Collectif de l'Agglomération de Saint-Pol-sur-Ternoise »

Les Membres adoptent à l'unanimité ce compte administratif

➤ **Annexe 20 : CA 2016 TOTAL GENERAL (tous budgets confondus).**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 25 699 117.50 € et les recettes à 36 830 506.97€, soit un excédent de fonctionnement de 11 131 389.47€

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 13 085 507.36€ et les recettes à 15 438 960.38€, soit un excédent d'investissement de 2 353 453.02€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 10 609 484.54€ et en recettes à 1 214 428.85€, soit un déficit d'investissement s'élevant à 7 041 602.67€.

Le compte administratif 2016 dégage un excédent global de clôture de 4 089 786.80€.

A ce résultat, M. BRIDOUX indique qu'il faut rajouter des subventions qui ont été notifiées à l'ex-cc Les Vertes Collines du Saint-Polois et qui n'avaient pas été comptabilisées dans le budget. Ce qui porte l'excédent à 6 300 000 €.

M. BRIDOUX remercie Mme LAGACHE Jeannine.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2017**

- BILAN DOTATIONS – PRODUIT FISCAL 2016 (Annexe 21)

M. BRIDOUX commente le tableau portant sur la fiscalité et les dotations.

M. LOUF déplore la hausse du taux de la taxe d'habitation. Il demande que le bureau communautaire ou la commission des finances étudie une autre hypothèse pour éviter que la naissance de Ternois com ne se chiffre par une hausse des impôts.

M. BRIDOUX rappelle que cette discussion a eu lieu avec les services de la Direction Générale des Finances dès que la fusion a été ordonnée par la loi NOTRe et nous avons le choix entre deux solutions. La première fixant la taxe d'habitation à 12.86%, le foncier non bâti à 5.54%, et le foncier bâti à 1.46%. Cette solution est pour le moment préférée à la deuxième qui fixerait la taxe d'habitation à 7.05%, le foncier non bâti à 10.55% et le bâti à 4.41%. M. BRIDOUX précise qu'il y a un lien entre les trois taux c'est-à-dire que lorsque l'on en change un, les deux autres bougent aussi.

Les plus impactées seront les ex-Com de Com du Pernois et de l'Auxilois qui avaient des taux plus bas (TH pour l'Auxilois et CFE pour le Pernois). Le lissage se fera sur huit années, 929 242€ de compensation seront reversés par Ternois Com aux Communes de ces ex-Com de Com. C'est le revers de la loi NOTRe.

M. BRIDOUX indique que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est maintenu à 14.30%.

M. FAÏ, Vice-Président aux Finances, commente les éléments du DOB suivants :

- ETAT DE LA DETTE AU 01 JANVIER 2017 (Annexe 22)
- PROJET DE PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2017 (Annexes 23 et 24)

M. DOURLENS indique qu'auparavant la Com de Com de l'Auxilois versait une subvention au FSE du Collège d'Auxi le Château.

M. BRIDOUX précise que la Com de Com du Ternois n'a pas la compétence des Collèges.

Il indique que le bureau communautaire s'est limité à subventionner les Associations reprises dans le DOB, elle n'a pas compétence pour aider financièrement toutes les Associations du territoire.

M. MELIN n'est pas en désaccord avec la proposition du Président sur l'attribution des subventions mais il trouve normal que les Associations qui ont des demandes à formuler puissent le faire afin qu'elles soient examinées par le bureau communautaire.

M. BRIDOUX rappelle que les Associations avaient la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du FLIP mais la Région vient de suspendre ces financements. Ce point sera examiné dans le cadre du PETR Ternois-7Vallées et la Région. Mme Gaillard souhaiterait à l'avenir avoir connaissance de la liste des subventions attribuées N-1.

M. BRIDOUX commente les éléments du DOB suivants :



▪ RESTES A REALISER 2016 (Annexe 25)

▪ PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017 et années suivantes :

PROJETS PLURIANNUELS	COUT PREVISIONNEL	FINANCEMENT
BARREAU GIRATOIRE DESSERTTE ZI 2 <sup>ème</sup> tranche crédits à prévoir en 2017 Soit 204.000 €	684.000 €	
ECOLE DE MUSIQUE St Pol/Tse COMPLEMENT DE CREDITS à inscrire au BP 2017 = 3.500.000 €	3.650.000 €	DETR FNADT : Fonds National d'Aménagement du Territoire DRAC CONSEIL REGIONAL
HOTEL COMMUNAUTAIRE Etudes et demandes de financements en 2017	4 250 000 €	DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local Dotation contrat de ruralité pour le PETR FNADT : Fonds National d'Aménagement du Territoire CAF
AMENAGEMENT DES AGENCES TERNOIS COM SUR LES BOURG CENTRE Etudes et demandes de financements en 2017	100.000 (Etude)	DETR DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local Dotation contrat de ruralité pour le PETR CONSEIL REGIONAL DEPARTEMENT
PETITE ENFANCE A FREVENT Etude et demandes de financement en 2017 = 50.000 €	850.000 €	CAF DEPARTEMENT DETR
SALLE DE SPORTS A FREVENT Etude et demandes de financement en 2017 = 50.000 €	2.500.000 €	DEPARTEMENT CONSEIL REGIONAL DETR
DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT Avance 2017 sur participation = 22.080 €	1.500.000 €	
DECHETTERIE FREVENT Etude et demandes de financement en 2017 = 25.000 €	1.800.000 €	
VILLAGE D'ARTISANS ARTEOPOLE	3.500.000 €	DETR DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local Dotation contrat de ruralité pour le PETR CONSEIL REGIONAL
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Révision plan de zonage - Surveillance des déversoirs d'orage - Etude déconnexion des eaux pluviales - STEP Gauchin : Bassin de stockage et dessableur - Extension de réseaux Ramecourt - Extension de réseaux rue de la Gare à Pernes	70.000 € 60.000 € 200.000 € 100.000 € 470.000 €	AGENCE DE L'EAU 50% subv AGENCE DE L'EAU 15% subv + 30% Avance transformable en subv AGENCE DE L'EAU 50% subv  AGENCE DE L'EAU 20% subv + 20% Avance  AGENCE DE L'EAU 30% subv + 30%

		Avance (sur tranche conditionnelle décidée en octobre 2017)
ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL Redimensionnement de la STEP industrielle de St Pol s/Tse Etude en 2017 = 100.000 €	4.470.000 €	AGENCE DE L'EAU (25% subv + 40% avance remboursable)

▪ **STRUCTURATION ET DEPENSES DE PERSONNEL :**

**1/ Tableau récapitulatif**

	DEPENSES PREVISIONNELLES ANNUELLES /SERVICE	Part/service	Nombre d'agents/service répartition effective -février 2017	Nombre ETP/service - février 2017
Administration Générale	948 843	14,30%	27	22,1
Assainissement	38 171	0,58%	2	1,5
Culture	21 375	0,32%	2	0,6
Communication	79 043	1,19%	2	2,0
Enfance	792 309	11,94%	30	25,2
Développement économique	110 903	1,67%	1	1,0
Ecole de musique	469 839	7,08%	31	9,1
Environnement	44 652	0,67%	3	1,5
Espaces Publics Numériques	131 902	1,99%	5	4,1
Famille	49 127	0,74%	2	1,2
Jeunesse	859 752	12,96%	10	9,5
Médiathèques	104 005	1,57%	6	3,7
Piscine	302 389	4,56%	12	10,3
Patrimoine	35 268	0,53%	1	1,0
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)	172 977	2,61%	5	4,9
Repas à domicile	105 170	1,59%	6	3,6
Santé	18 394	0,28%	1	0,6
Sécurité- Prévention de la Délinquance	64 706	0,98%	2	1,5
Services techniques/entretien bâtiments	679 257	10,24%	27	21,3
Tourisme	71 040	1,07%	3	2,6
Transport à la Demande	50 742	0,76%	7	2,8
Urbanisme	12 544	0,19%	3	1,3
Ordures ménagères	1 294 530	19,51%	47	46,8
CIAS	176 719	2,66%	6	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>6 633 656</b>		<b>241</b>	<b>183,2</b>

**2/Dépenses annuelles prévisionnelles – « tous les services »**

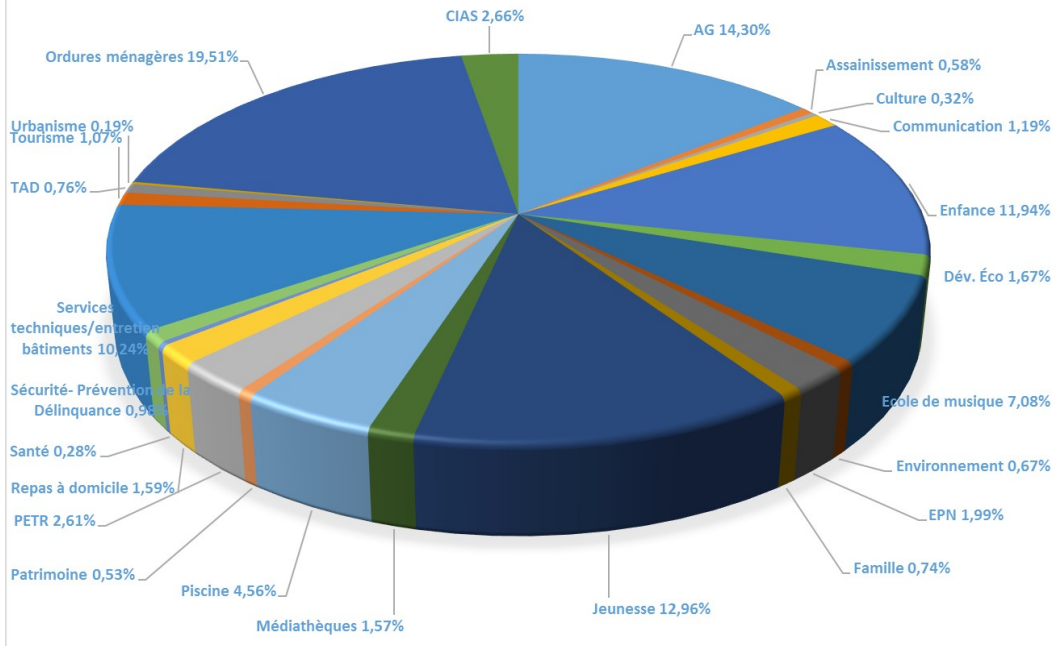
6455 - Cotisations assurances personnel				
6475 - Médecine du travail-p (adhésion AST uniquement)				

Ces prévisions sont établies par rapport à la situation au 1<sup>er</sup> février 2017, hors :

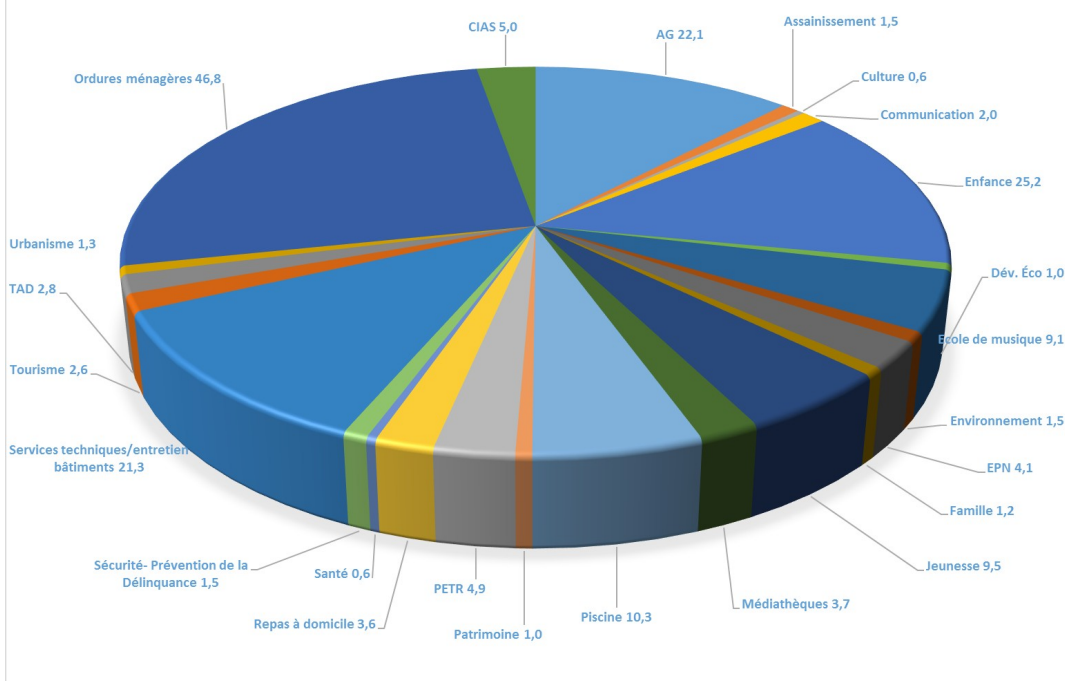
- Avancements d'échelons ou de grades...

- Des évolutions législatives : statut, évolution du point...
- Mouvement de personnel : mutation, retraites, invalidités...
- Créations de postes, recrutements...
- Remplacement (maladie, maternité, longue maladie...)
- Personnel de renfort et saisonnier
- Régime indemnitaire
- ...

### REPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ANNUELLES CHAPITRE 012/SERVICE



### NOMBRE ETP/SERVICE - FÉVRIER 2017



## **DELIBERATION CONCERNANT L'ACCES DES DECHETTERIES DE TERNOIS COM QUI SERA AUTORISE AUX UTILISATEURS DES COMMUNES VOISINES APRES SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Vu l'implantation de quelques déchetteries en bordure de territoire, des habitants riverains souhaiteraient y accéder.

En accord avec l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal auquel a été transférée la compétence d'élimination des déchets ménagers, les dépôts de ces déchets à l'exception de l'amiante et des pneus pourraient être autorisés aux habitants des communes limitrophes extérieures.

Une convention reprenant les conditions et les modalités d'accès des usagers dont un tarif de 13 € par habitant basé sur le dernier recensement de l'INSEE serait signée avec l'EPCI dont ils relèvent.

L'objectif de cette démarche, outre l'assurance d'une meilleure desserte à la population, est de réduire les dépôts sauvages, de permettre une meilleure valorisation des déchets et de requalifier les déchetteries.

Aussi, il est proposé :

- d'autoriser l'accès des déchetteries de Ternois Com aux utilisateurs des Communes voisines sous couvert d'une convention.
- d'approuver les termes de la convention particulière type qui fixe les modalités d'exécution du service et de recouvrement et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.
- D'appliquer le tarif de 13,00 € par habitant, basé sur le dernier recensement INSEE.
- De revaloriser la prestation par l'application de la formule de variation de prix indiqués ci-dessous :

Le mois de janvier 2017 est appelé « mois zéro ».

La révision des prix se fera à partir des indices du mois de juin de l'année N-1

$$P = P_o \times (0,15 + 0,20 \frac{NOR_o}{NOR_1} + 0,20 \frac{Fsd1_o}{Fsd1_1} + 0,25 \frac{TP01_o}{TP01_1} + 0,20 \frac{ICMO2_o}{ICMO2_1})$$

Signification des indices :

NOR : Salaire Nord Pas de Calais - Fsd : Frais et services divers - TP : Travaux publics - ICMO : Indice Collecte des ordures ménagères.

Le calcul du coefficient d'actualisation se fera avec QUATRE (4) décimales. Si la quatrième décimale est un zéro ; le coefficient sera donné par les TROIS (3) premières décimales.

Dans le cas où un indice cesserait d'être publié, les parties se mettront d'accord par simple échange de lettres pour son remplacement par un autre indice aussi proche que possible.

Clause de sauvegarde :

Une nouvelle convention sera prise si la valorisation du prix est supérieure à 3% ou inférieure à 1% par rapport au prix de la dernière révision.

Cette délibération est valable pour une période de 3 ans à compter du 1er Janvier 2017 et se terminera le 31 Décembre 2019. Cependant la convention pourra être résiliée par l'une des deux parties par lettre recommandée trois mois à l'avance, ou en cas de non-respect des engagements des parties en présence.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette délibération

## **DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A FREVENT**

M. BRIDOUX expose que l'Etat et notamment la Gendarmerie Nationale, souhaite une solution rapide et efficace au profit de l'implantation d'une nouvelle caserne au sein de notre Communauté de Communes et plus particulièrement à Frévent.

Dans cette perspective, une rencontre a eu lieu le 28 février 2017, réunissant différents représentants de la gendarmerie, un représentant de l'Etat « Pôle Collectivité Territoriale », un représentant de la DDTM, Mr THERET Jean-François Maire de Frévent et Mr FAÏ Jean-Luc, Vice-Président de TERNOIS COM.

La volonté de la gendarmerie est de construire 17 logements ainsi que des locaux de service.

Il est rappelé que la compétence « Construction d'une gendarmerie » a été rendue à la Commune de Frévent par délibération en date du 03 janvier 2017.

Le besoin de 9000 m<sup>2</sup> nécessitera une légère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de FREVENT. Il s'agit de modifier une seule orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Celle-ci prévoit en lieu et place du projet de gendarmerie, la création d'espaces publics. Ce qui est non compatible avec le projet de gendarmerie.

Il faut donc modifier cette OAP qui est opposable réglementairement. Cela se fait sans enquête publique.

Par ailleurs un soutien de la Communauté de Communes du Ternois en tant que facilitateur de projet a été sollicitée.

Aussi, il est proposé de :

- D'accompagner ce projet en tant que facilitateur du projet
- D'engager une procédure de modification du PLU de Frévent en décidant :
  - 1) de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la communauté de communes d'engager une procédure de modification simplifiée
  - 2) de préciser les objectifs de cette modification simplifiée comme suit :

**Modification des orientations d'aménagement et de programmation du PLU de la commune de Frévent**
  - 3) de demander que les services de la DDTM soient mis gratuitement à disposition pour assurer la conduite de la procédure.
  - 4) de donner autorisation au président de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la modification simplifiée du document,
  - 5) le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, feront l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois, au siège de la communauté de communes.
  - 6) un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie de Frévent et au siège de la communauté de communes, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
  - 7) à l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Les Délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **DELIBERATION PORTANT VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION**

M. BRIDOUX rappelle que par délibération en date du 03 janvier 2017, il a été décidé d'étendre la compétence ECOLE DE MUSIQUE à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du TERNOIS. Par conséquent, la Communauté de Communes du TERNOIS intervient en lieu et place de la Commune d'Auxi le Château dans le fonctionnement de l'école de musique gérée par l'association « Centre de Musique Ancienne » d'Auxi le Château.

A ce titre, par courrier en date du 07 mars 2017, l'association « Centre de Musique Ancienne » sollicite le versement d'une avance de 20.000 € sur la subvention totale de 60.000 € qui sera proposée lors du vote du BP 2017.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **DELIBERATION PORTANT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE CROISSETTE, HERICOURT, CROIX EN TERNOIS ET L'EX SIVU D'AGGLOMERATION DE SAINT POL SUR TERNOISE**

Par un contrat de délégation de service public déposé en préfecture le 2 janvier 2014 et ci-après dénommé « le Contrat », le SIVU d'assainissement de l'agglomération de Saint-Pol-sur-Ternoise a confié à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation par affermage de son service d'assainissement collectif pour 12 ans, pour les communes de Saint Pol sur Ternoise, Ramecourt, Roellecourt, Saint Michel sur Ternoise, et Gauchin-Verloingt.

Par délibération en date du 3 janvier 2017, la Communauté de Communes du Ternois, qui résulte de la fusion des Communautés de Communes du Pernois, des Vertes Collines du Saint Polois, de la Région de Frévent et de l'Auxillois, en application de la loi de Nouvelle organisation des Territoires de la République (loi NOTRe), a pris la compétence de l'assainissement collectif sur la partie de son territoire correspondant aux anciennes Communautés de Communes des Vertes Collines du Saint Polois et du Pernois.

Les services d'assainissement collectif de ces territoires sont gérés en majorité en délégation de service public, la continuité du service est donc assurée par la continuité des contrats. Toutefois, les communes de Croisette, Héricourt, et Croix en Ternois étaient gérées en régie. La Communauté de Communes du Ternois n'étant pas aujourd'hui structurée pour gérer le service sur ces communes et ne souhaitant pas mettre en place de gestion spécifique pour ces services au regard des autres services d'assainissement collectif communautaires, a donc demandé au Fermier d'étudier l'extension du périmètre du contrat du SIVU de l'agglomération de St Pol sur Ternoise, à ces trois communes afin d'en assurer la continuité du service.

Les communes de Croisette, Héricourt, et Croix-en-Ternois seraient ainsi intégrées au périmètre du Contrat à compter du 1er janvier 2017 ou de la date à laquelle le présent avenant aura acquis son caractère exécutoire.

Etant donné les différences de situation entre les usagers au niveau des conditions d'exploitation, expliquant les écarts de tarifs existants entre les services d'assainissement de ces communes et ceux du contrat, la Communauté de Communes du Ternois a demandé au Fermier de lisser les évolutions de tarif sur 9 ans, afin d'arriver progressivement à un tarif homogène à l'horizon 2025, date de fin de contrat.

Aussi, il est proposé :

- D'adopter le projet d'avenant ci-annexé (ANNEXE 26) en application de l'article 36-3 du décret du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession

- De lisser également l'évolution de la redevance d'assainissement (part collectivité) appliqués aux raccordés et raccordables sur 9 ans afin d'arriver progressivement à une redevance homogène à l'horizon 2025 pour les communes de Croisette, Héricourt, Croix-en-Ternois, ainsi que les Communes de l'ex-SIVU de l'Agglomération de St Pol s/Ternoise à savoir Saint Pol sur Ternoise, Ramecourt, Roellecourt, Saint Michel sur Ternoise, et Gauchin-Verloingt.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

## QUESTIONS DIVERSES

- Conseiller en Energie Partagé

Depuis 2011, le Pays du Ternois, agissant sur le territoire de 4 ex-Communautés de Communes représentant aujourd'hui le périmètre de Ternois Com, met en œuvre sur le territoire un Plan Climat Territorial. Dans le cadre de ce plan d'actions, un axe stratégique porte sur la réhabilitation des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

Or, sur cette thématique de la réhabilitation du patrimoine public, plusieurs chiffres permettent de constater l'action du territoire à ce sujet :

- 2014 : lancement du dispositif, ce dernier entre dans sa 4<sup>e</sup> année
- 37 communes adhérentes
- 9 projets BBC rénovation en cours de construction, 1 projet achevé
- 109 000€ HT de subventions à destination des communes (aides TEPCV + FDE)
- 60 000 kWh et 9 000€ TTC d'économie annuelle

La FDE62 grâce à l'appui du CEP agit également sur la thématique Eclairage public, cela a permis notamment d'engager 6 projets de rénovation, de réfléchir à 3 projets supplémentaires permettant ainsi une économie de 59 000 kWh et de 7 600€/ an.

Le territoire souhaite ici prendre position en vue du maintien de ce service structurant pour nos milieux ruraux, qui bien souvent ne peuvent bénéficier d'une telle ingénierie. Celle-ci a permis l'accomplissement des éléments présentés ci-dessus et présage l'accomplissement de bien d'autres, à la fois dans le cadre du Plan Climat du Territoire, mais également dans le cadre du PETR présageant ainsi un élargissement du dispositif en direction du territoire voisin des 7 Vallées.

Par ailleurs, le Pays du Ternois, engagé dans un Contrat d'Objectif Territorial et une démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, a besoin pour l'accomplissement des objectifs d'un soutien technique tel qu'il est proposé par le dispositif CEP.

Aussi, disposer de ce service, permet au territoire de poursuivre au quotidien son engagement volontaire en faveur du changement climatique, il s'agit en outre d'un service indispensable pour notre territoire, permettant de structurer techniquement l'axe de travail du Plan Climat portant sur la thématique du bâtiment public.



M. BACHELET indique qu'il s'agit ici pour le conseil communautaire de se prononcer en vue de réaffirmer son soutien au dispositif CEP en vue d'infléchir la décision des partenaires financiers (ADEME et Région) en vue de son maintien.

Les Délégués sont favorables à l'unanimité à cette proposition.

#### **INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE 59/62 SUR LA FIBRE NUMERIQUE**

M. BRIDOUX accueille les représentants du Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique, notamment M. Christophe COULON, Président, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Vice-Présidente et M. Fabrice DOUEZ, Directeur, afin de présenter le projet Très Haut Débit (THD) en Nord Pas de Calais. La Fibre optique pour tous en 2022.